



Directeur – directrice d'établissement Secteur médico-social

Le directeur d'établissement est le garant du bon fonctionnement de la structure. Hormis la gestion administrative de la structure, la fonction d'encadrement et de management, le directeur veille au bien être des résidents en leur offrant un cadre de vie de qualité.

Place dans l'établissement

- Le / la responsable d'établissement exerce ses responsabilités sous l'autorité du / de la Président(e) du Conseil d'administration. Lorsque l'établissement fait partie d'un groupe, il y a un rattachement hiérarchique au groupe
- Le / la responsable a autorité sur tous les personnels de l'établissement dont il est l'employeur, il est secondé par l'infirmier(e) coordonnateur/trice, le médecin coordonnateur et dans certain cas par un(e) secrétaire général(e), assistant(e) de direction ou responsable administratif(ve)
- Il représente l'établissement à l'extérieur et assure les relations avec les administrations (ARS, Conseil général) et l'Assurance-maladie (CPAM, CARSAT...)

Evolutions affectant le métier

- Les regroupements entraînent une différenciation des métiers de direction : depuis « le directeur (la directrice) d'un établissement indépendant » de profil responsable de PME jusqu'au / à la « responsable de site » au sein d'un groupe dans lequel de nombreuses fonctions transverses sont assurées de manière mutualisée au siège du groupe
- L'accroissement des exigences des familles et des résidents conduit à un élargissement des responsabilités du directeur (de la directrice) d'établissement
- La dimension gestionnaire du métier est de plus en plus importante
- La médicalisation parallèle à l'accroissement des pathologies des résidents peut amener à rechercher des profils plus tournés vers les soins, ou bien à renforcer le rôle du médecin coordonnateur

Parcours conduisant au métier

- La détention (ou, pour les personnes déjà en poste, l'obtention dans un délai fixé) d'une certification de niveau II (bac + 3) voire de niveau I pour la direction d'établissements de grande taille est un minimum
- Cela peut passer par la participation à une action de formation qualifiante ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Les parcours qui mènent au métier de responsable d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sont variés : les directeurs (directrices) peuvent venir des soins (infirmier(e) puis cadre de santé), de fonctions administratives et de gestion dans les groupes, d'autres établissements dans les domaines sanitaire et/ou social, de professions paramédicales...

Formations en cours de parcours

- Connaissances en gériatrie, connaissance de la réglementation, des règles budgétaires et de gestion, formation en management...

Savoirs de base	<ul style="list-style-type: none">- Connaissances en gériatrie- Connaissance de l'environnement juridique, réglementaire et institutionnel- Connaissances en économie de la santé et gestion- Connaissances en droit du travail
Savoir-faire techniques	<ul style="list-style-type: none">- Savoir faire de gestion, de comptabilité- Maîtrise de la gestion de projet- Maîtrise des systèmes d'information (dossiers résidents informatisés + Internet)
Savoir-faire d'organisation	<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise de l'organisation complète de l'établissement sous tous ses aspects hôteliers et médicaux- Management d'une organisation complexe- Management de personnels ayant des statuts différents
Savoir-faire relationnels	<ul style="list-style-type: none">- Gestion des relations avec les résidents et les familles- Gestion des relations avec les administrations et institutions, sens de la négociation et du compromis- Gérer les relations humaines de travail à l'intérieur de l'établissement
Compétences de comportement (savoir-être)	<ul style="list-style-type: none">- Sens des responsabilités- Prise en compte permanente de la dimension « qualité des soins » et « service »- Sens de la communication (voire compétences commerciales)- Ecoute et autorité

Exemple de parcours : **Hélène**

- Infirmière pendant de nombreuses années
- Diplôme de « cadre de santé » à l'âge de 50 ans
- Diplôme de directeur d'établissement
- Puis directrice d'un établissement d'une soixantaine de lits dans le cadre d'un petit groupe indépendant